# Condominio “VANDEL” · Règlement de la piscine

Règlement de la piscine - panneau italien conforme à la Legge Regionale DGR 17/05/2006 n° 8/2552

**AUCUN MAÎTRE-NAGEUR EN SERVICE**

## SAISON & HORAIRES

Saison normale de la piscine : 15 mai - 30 septembre. Horaires habituels : 9 h 00-13 h 30 et 15 h 30-23 h 00. De 13 h 30 à 15 h 30, l’utilisation n’est autorisée que dans le plus grand calme. L’utilisation est strictement interdite de 23 h 00 à 9 h 00.

## HYGIÈNE

- Sur les parcours pieds nus, le port de sabots ou de sandales de piscine en matière synthétique est obligatoire.
- La douche est obligatoire avant d’accéder à la zone de baignade et avant d’entrer dans l’eau.
- Capacité maximale : 30 personnes simultanément dans le bassin; les résidents peuvent utiliser la piscine uniquement dans cette limite.
- Il est interdit d’entrer dans l’eau avec des plaies, pansements ou bandages.
- Toute personne atteinte d’une maladie contagieuse ne doit pas utiliser la piscine.
- La baignade est interdite dans les trois heures suivant le dernier repas.
- Les enfants de moins de 3 ans ainsi que les personnes physiologiquement incontinentes doivent porter un maillot de bain de protection adapté.
- Les animaux sont strictement interdits dans la piscine et dans la zone attenante.

## SÉCURITÉ

- Il est interdit de courir, pousser ou sauter sur le pourtour du bassin; les jeux ou exercices dangereux ou gênants sont interdits.
- La plongée en apnée ainsi que les plongeons/sauts dans le bassin sont interdits.
- Le bonnet de bain est obligatoire pendant la baignade.
- Il est interdit de nager avec des palmes ou des masques à verres en verre.
- Le verre et tout objet dangereux (bouteilles, verres, montres, boucles d’oreilles, bagues, bracelets, etc.) sont interdits; matelas pneumatiques, canots gonflables et objets similaires également.
- Les jeux de ballon sont interdits.
- Les mineurs de moins de 14 ans ne peuvent accéder à la piscine sans être accompagnés d’un adulte.
- La piscine ne peut être utilisée que si une personne sachant nager est présente au bord du bassin.
- Les documents sont conservés auprès de l’administrateur; les fiches de sécurité des produits chimiques auprès du service d’entretien.

## RÈGLES GÉNÉRALES

- Usage réservé aux propriétaires, locataires et membres de leur foyer/famille. Les invités ne sont admis qu’occasionnellement et en nombre limité : 2 personnes maximum par foyer/famille, accompagnées par leurs hôtes.*
- Aucun matériel ou effet personnel ne doit être laissé dans la zone piscine; après la baignade, la zone doit être totalement débarrassée des objets privés et des déchets.
- Les radios ou appareils similaires causant une gêne sont interdits.
- Les pique-niques et barbecues sont interdits.
- En cas de location de l’appartement, le propriétaire renonce à l’usage de la piscine au profit du locataire.
- Les parents doivent veiller au respect du règlement par leurs enfants; ils sont responsables des mineurs et doivent les surveiller.

## INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Indications supplémentaires du second panneau : utiliser les escaliers; boissons, nourriture, tabac et déchets interdits; utiliser les toilettes; ne pas crier; enfants uniquement avec leurs parents; ne pas nager seul; pas de jeux brutaux; ne pas uriner dans la piscine; surveiller les enfants; être prudent; porter un maillot de bain; aucun objet gonflable.

Note sur la source : le panneau italien indique littéralement « accompagnati dagli invitati ». Dans les traductions, cette phrase est rendue selon son sens manifestement voulu : « accompagnés par leurs hôtes ». Le contenu provient des deux panneaux de piscine photographiés.